

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE CORCELLES LES ARTS  
SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

**CONVOCAATION : 07/04/2026**

**AFFICHAGE : 07/04/2026**

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 9**

L'an Deux Mil Dix Vingt Six, le Vingt-trois avril, à 19 Heures le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Thierry DUBUISSON, Maire, Secrétaire de Séance : Mme OPERON Dominique

Etaient présents : MMRS. DUBUISSON Thierry – DESCHAMPS Jacques -DUBREUIL Camille – GUYOT Denis – Mmes OPERON Dominique – BESSIERE Stéphanie - DUBUISSON Solène – VICENTE Aurélie – GAY Catherine –

Absents excusés : Mr TAVERNIER Gilles – Mme MERLE Eva

**1/ LISTE DE PROPOSITION DE PERSONNES APPELEES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Le Maire,

- **RAPPELLE** que la désignation des commissaires qui siègent à la commission communale des impôts directs doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.
- Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal comme suite au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts.
- Le Conseil Municipal accepte la liste proposée de 24 noms. Le choix des commissaires en reviendra aux impôts. Les intéressés choisis seront informés par courrier de la mairie.

**2/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DU GIP-ARNIa**

Le Maire,

- **RAPPELLE** l'adhésion de la commune à l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle. Cela permet notamment de disposer d'une plateforme agréée par la Préfecture pour les envois des tous les actes administratifs et les budgets sous forme dématérialisée et également pour la mise en ligne et dématérialisation des marchés publics.

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme Catherine GAY, déléguée titulaire et Mme Solène DUBUISSON, déléguée suppléante.

**3/ DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA DHEUNE :**

Le Maire,

- **RAPPELLE** que la communauté d'Agglomération **BEAUNE COTE ET SUD** appartient au titre de sa compétence « Gestion et prévention des milieux aquatiques » au syndicat mixte du bassin versant de la Dheune chargé d'assurer l'aménagement de ce bassin versant et d'exercer les missions relatives à la compétence GEMAPI et qu'il convient donc que la commune désigne des conseillers pour siéger au sein de ce syndicat.
- Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité,
- **DESIGNE** Mr Camille DUBREUIL, délégué titulaire et Mr Gilles TAVERNIER, délégué suppléant.

#### 4/ DEMANDE DE PUP :

Le Maire,

- **EXPOSE** que la mairie a été saisi d'une demande de PUP pour un terrain situé à la Galopière, terrain situé en zone AU (à urbaniser).
- **PRECISE** que cette demande sert amener les réseaux eau potable, électrique et assainissement sur ce terrain.
- **PRECISE** que pour l'instant seul ce terrain pourrait voir la réalisation d'une construction et que généralement une demande de PUP couvre la viabilisation d'un lotissement et que par ailleurs, il avait toujours été précisé à l'acquéreur que ce terrain était constructible mais non viabilisé et qu'il fallait prévoir des extensions de réseaux.
- **EXPOSE** également au conseil que le pétitionnaire dans le cadre d'un PUP doit rembourser à la commune l'intégralité des sommes dépensées par celle-ci pour l'extension des réseaux mais que les sommes doivent être réglées par la commune en amont et que cela bloquerait le budget d'investissement modeste de la commune pour une année.
- **AU** vu de tous ces éléments, le conseil municipal refuse la demande de PUP, le pétitionnaire pourra cependant réaliser les extensions de réseaux nécessaires de son côté tout en sachant que pour cette parcelle, l'assainissement individuel sera appliqué comme vu avec les services de la Communauté d'Agglomération.

#### 5/ DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – FOOD TRUCK

Le Maire,

- **DONNE** lecture d'une demande d'occupation du domaine public pour un **FOOD TRUCK** Place des Marronniers les mercredis soir. **ACCEPTE** cette demande à titre gracieux, le pétitionnaire devra cependant pouvoir produire l'électricité dont il aura besoin dans le cadre de son activité.

#### 6/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR VIDEO SURVEILLANCE ANTI-INTRUSION A L'EGLISE :

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **REFUSE** ce projet, la demande étant intervenue trop tardivement par rapport au délai de dépôt du dossier et **PRECISE** que ce projet n'était pas prévu au budget.

**7/ QUESTIONS DIVERSES :**

**Le Conseil Municipal,**

- **ENTEND** les questions diverses avec une demande pour une clé unique pour toutes les portes de la salle des fêtes (Salle Yves Jamait), la réparation ou changement d'une porte et l'acquisition et la pose d'un cendrier côté cuisine.
- **PRECISE** que la cérémonie du 8 mai se tiendra le **VENDREDI 8 MAI** à 9 h30 au monument aux morts de **CORCELLES LES ARTS** et que le rendez-vous est fixé à **TAILLY** à 10 h 15, le traditionnel vin d'honneur étant servi à **TAILLY** à l'issue de la manifestation.
- **TRAITE** les questions diverses.

